

## Le 23 décembre 1770 - Poivre à Crémont

---

Archives départementales de la Réunion, dossier 12C.

---

Isle de France, ce 23 décembre 1770

Je vous adresse ci-joint, Mon cher Ordonnateur, une note des marchandises débarquées du vaisseau *le Massiac* et chargées ensuite sur *la Normande* pour le compte de M. de Moracin. Ces marchandises, suivant les conventions faites aux Indes avec le Conseil de la nouvelle administration de Pondichéry, doivent au Roi à qui appartient *le Massiac*, un fret de cinq pour cent gagné par l'arrivée du vaisseau à l'Isle de France. Je vous préviens de tout ceci afin que vous fassiez payer le fret à Bourbon.

Le grand procès des créanciers de Nevé contre ce banqueroutier vient d'être jugé définitivement jeudi dernier. On a attendu tant qu'on a pu M. le Général. Nevé a été convaincu du crime de banqueroute frauduleuse, et pour ce, condamné au pilori avec écriteau et au bannissement perpétuel du royaume.

Le Sr de La Merville, son principal complice, banni pour 5 ans hors du ressort, amendé et condamné aux restitutions ordonnées par la loi. M. Verdière pourra vous communiquer l'arrêt qu'on lui envoie sans doute.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Poivre

\* \* \*